

Compte rendu du Conseil municipal du 28/09/2018 convoqué le 20/09/2018

Présents : M. Malhappe, C. Huet,,E. Mascret, , C. Bourrat ,P. Maisonneuve, P. Quentin, P. Avril , S. Lamouille, , L. Janvier, D. Ferrandin, P. Boquet

Absent excusé : O. Barbey

Absent : D. Chauvin

Christian BOURRAT est nommé secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 28/06/2018 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

2) **Décision modificative achat du terrain de monsieur de Ferrières**

Afin de clôturer la vente du terrain de monsieur de Ferrières, route de Bréval, pour 1€ symbolique à la commune, il y a lieu de faire la décision modificative suivante :

Valeur estimée du bien : 800€

Au 2112 Dépenses d'Investissement + 799€

au 1328 Recettes d'Investissement + 799€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) **Achat d'une balayeuse**

La commune du Mesnil Simon met en vente sa balayeuse a 300€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'acheter la balayeuse à 300€

4) **Fonds de péréquation 2019**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Sollicite le Conseil général au titre du fond de péréquation pour toutes les dépenses réglées à la section d'investissement chapitre 2, au cours de l'année 2018 pour le budget commune.

Les factures certifiées réglées par le Receveur seront envoyées au Conseil Général au fur et à mesure des dépenses.

5) **Avis du Conseil Municipal sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération du pays de Dreux Arrêté**

Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération du Pays de Dreux a été arrêté le 25 juin 2018, la commune de Gilles est sollicitée pour s'exprimer sur le projet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le projet du SCOT
- Charge monsieur le Maire de transmettre cet avis à monsieur le président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

6) **Projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le projet de modification des statuts du Syndicat mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) lequel a fait l'objet d'un accord à la majorité du comité Syndical à l'occasion de sa réunion en assemblée Générale le 02 juillet 2018.

Par cette décision, le syndicat entend pouvoir apporter aux communes qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire, à savoir la distribution d'eau potable.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseillers municipaux des communes du SMICA représentant plus de la moitié de la population totale ou de la moitié au moins des conseillers municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet.

Pour 11

Abstentions 2

Monsieur le maire souhaite que les conseillers municipaux réfléchissent sur une potentielle fusion entre le SIAEP (Syndicat d'eau d'Oulins dont dépend actuellement la commune de Gilles) et le SMICA qui permettrait de conserver la compétence de distribution d'eau potable.

Par ailleurs la communauté d'Agglomération de Dreux n'est pas désireuse de récupérer cette compétence.

7) Reprise de concession de cimetière

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un gillois de faire reprendre par la commune de Gilles la concession de cimetière n°69 achetée 438 € en 2003.

La valeur de la concession a été réactualisée au prix de 486€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

de racheter la concession de cimetière n°69 à 486€

- Autorise monsieur le Maire à engager les opérations comptables

8) Modification du domaine de compétences des adjoints

Monsieur Christian Bourrat, conseiller municipal, souhaite démissionner de sa fonction de représentant de la commune auprès du SIRP (Syndicat intercommunal de Regroupement Pédagogique).

Madame Céline HUET est candidate au poste de déléguée auprès du SIRP en remplacement de M Bourrat et plus largement « chargée des affaires scolaires de la commune ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette nomination.

9) Point Auberge

- Bilan financier définitif

Coût acquisition + Travaux H.T	
Acquisition	144 100
Frais de notaires	3 500
Travaux HT	521 185
Aménagement Gites	17 549
Travaux supplémentaires	20 238
TOTAL	706 572

Financement	
Autofinancement	147 600
Subventions	372 303
Emprunt	300 000
Total	819 903

L'excédent de financement s'élève à 113 331€ et permet d'envisager la réfection des locaux de la mairie, projet pour lequel nous avons d'ores et déjà obtenu 66 000€ de subvention.

Pour information, le coût total des travaux prévus était de 533 225 H.T

Le coût total des travaux réalisés est de 558 972€ H.T

Soit une augmentation de 25 747€ correspondant à 4,83%

Abattement à la taxe foncière sur les propriétés bâties :

L'article 1388 du Code Général des impôts prévoit qu'une commune peut adopter un abattement pouvant varier de 1% à 15% applicable à la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400m² et qui ne sont pas intégrés dans un ensemble commercial.

C'est le cas de l'Auberge Gilloise.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer cette mesure à hauteur de 15% à notre commerce.

10) Centenaire de l'Armistice

Monsieur le maire propose de marquer cet évènement.

Plusieurs propositions sont envisagées :

- Une chorale en charge de ce point, le Maire.
- Une participation des écoles (enfants de cm1 et cm2) en charge de ce point Pascaline Maisonneuve et Céline Huet.
- Une exposition en charge de ce point Lionel Janvier.
- Retracer l'histoire d'un ou plusieurs soldats Gillois de la première guerre en charge de ce point le Maire avec l'aide de Paul Boquet.

11) Numérique et développement du village

Suite à la lecture d'un article de presse sur la commune de Bras sur Meuse, monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit lancée sur l'attractivité de la commune en s'appuyant sur les atouts de notre village et notamment le numérique.

QUESTIONS DIVERSES :

-L'achat de tables et bancs, barrières de sécurité et barbecues est reporté en 2019.

-Aménagement du fossé Rue des Rostys : de grosses pierres ont été rapportées afin d'amortir les flux en cas de fortes pluies.

-Le fleurissement des chicanes continue.

-Concernant la fibre : il faut installer 54 poteaux sur la commune car les poteaux électriques existants ne supporteraient pas la charge supplémentaire pour accueillir la fibre.

TOUR DE TABLE :

D Ferrandin

- rappelle qu'il faut prévoir un stationnement supplémentaire devant l'Auberge en invitant les riverains à garer leurs véhicules dans leur propriété.

- s'occupe d'organiser le 24 novembre 2018 à partir de 18h un concours de belote à l'Auberge Gilloise suivi d'une collation. Une information sera faite auprès des Gillois.

- propose de jalonner cet hiver l'ensemble des chemins ruraux.

S. Lamouille souhaite faire modifier le jour du conseil municipal afin qu'il puisse être présent au cours de Vo Vietnam dont il s'occupe depuis le départ de O. Barbey. Il semble difficile de dégager une majorité pour un autre jour.

L Janvier est soucieux pour la sécurité des automobilistes car la route menant à la Chaussée d'Ivry est en très mauvais état. Monsieur le maire va en référer à notre conseiller départemental, monsieur F. Pecquenard

E. Mascret souhaiterait que l'on associe les enfants de Gilles d'âge scolaire aux enfants de Guainville et du Mesnil Simon pour le spectacle de Noël des enfants de Gilles

La poubelle sous l'arrêt de car de la Place de la Mairie s'avère de capacité insuffisante.

C. Bourrat demande des informations quant au renouvellement des poubelles endommagées.

Cette procédure est possible en se connectant sur le site de l'Agglo de Dreux, onglet « déchets ». Ce service est gratuit.

C. Huet se demande s'il y a priorité à droite lorsque l'on sort de la place de la mairie. Le conseil municipal pense que non mais nous allons nous renseigner.

Plus personne ne souhaite prendre la parole, la séance est levée à 22h30